

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1456

5 juin 2014

### SOMMAIRE

<b>BCV Management S.A.</b> .....	<b>69888</b>	<b>KKR Co G.P S.à r.l.</b> .....	<b>69849</b>
<b>Calisto S.A.</b> .....	<b>69849</b>	<b>KKR Co L.P S.à r.l.</b> .....	<b>69847</b>
<b>Capital Inn S.à r.l.</b> .....	<b>69849</b>	<b>Kobold International S.A.</b> .....	<b>69848</b>
<b>CB CERATIZIT Luxembourg S.A.</b> .....	<b>69849</b>	<b>Luxmob S.à r.l.</b> .....	<b>69872</b>
<b>ColourOz MidCo</b> .....	<b>69850</b>	<b>Mangaroca S.A.</b> .....	<b>69869</b>
<b>Dalux s.à r.l.</b> .....	<b>69870</b>	<b>Marketing et Distribution Industriels s.à r.l.</b> .....	<b>69842</b>
<b>Dane S.à r.l.</b> .....	<b>69880</b>	<b>Matna S.à r.l.</b> .....	<b>69884</b>
<b>Devon Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>69860</b>	<b>Menyl Holding S.A.-SPF</b> .....	<b>69842</b>
<b>EBME Luxembourg S.A.</b> .....	<b>69872</b>	<b>Mister Minit Luxembourg s.à r.l.</b> .....	<b>69844</b>
<b>Endo Luxembourg Finance Company II S.à r.l.</b> .....	<b>69877</b>	<b>Mitco Resolution 1 S.à r.l.</b> .....	<b>69843</b>
<b>Endo Luxembourg Finance Company I S.à r.l.</b> .....	<b>69873</b>	<b>Miya Luxembourg Holdings S. à r.l.</b> .....	<b>69843</b>
<b>FS-B S.à r.l.</b> .....	<b>69884</b>	<b>Miya S. à r.l.</b> .....	<b>69845</b>
<b>FTF Galleon S.A.</b> .....	<b>69887</b>	<b>Mosaic Co-Investors S.à r.l.</b> .....	<b>69844</b>
<b>Hansa-Flex S.à r.l.</b> .....	<b>69846</b>	<b>Multigone Sàrl</b> .....	<b>69842</b>
<b>HDB Competences</b> .....	<b>69847</b>	<b>NGP IX Holdings I S.à r.l.</b> .....	<b>69860</b>
<b>Hopargest S.A.</b> .....	<b>69848</b>	<b>Nordea Fund of Funds, SICAV</b> .....	<b>69843</b>
<b>Impasoles Investments S.à r.l.</b> .....	<b>69846</b>	<b>Nordea Multi Label</b> .....	<b>69844</b>
<b>International Automotive Components Group, S.A.</b> .....	<b>69845</b>	<b>Nordea Specialised Investment Fund, SI- CAV-FIS</b> .....	<b>69845</b>
<b>Investmon S.à r.l.</b> .....	<b>69848</b>	<b>Nouveau Melusina</b> .....	<b>69859</b>
<b>Invicta-Art S.à r.l.</b> .....	<b>69846</b>	<b>Papillon Investments S.A.</b> .....	<b>69859</b>
<b>IRERE Industrial Holdings 1</b> .....	<b>69847</b>	<b>RBC Funds (Lux)</b> .....	<b>69876</b>
<b>KB Private S.A. SPF</b> .....	<b>69846</b>	<b>VA No1 Holdco S.A.</b> .....	<b>69888</b>

**Marketing et Distribution Industriels s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 255, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 27.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2014.

*Pour compte de Marketing et Distribution Industriel Sàrl*

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014049304/12.

(140055901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**Menyl Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.823.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés  
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MENYL HOLDING S.A.-SPF*

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014049311/14.

(140056133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**Multigone Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11A, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 97.596.

*Cessions de parts sociales*

La gérance constate, qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 3 mars 2014, Neuman Patrick, né le 29 avril 1964 à Luxembourg, demeurant à 43, rue des Genêts L-8131 Bridel, a cédé 1 (une) part sociale qu'il détenait dans la société MULTIGONE SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 11A, avenue de la porte-neuve L-2227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B97596 à la société ADONIA PARTICIPATIONS SA, ayant son siège social à 43, rue des Genêts L-8131 Bridel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le no B88031, représentée par son administrateur unique Monsieur Neuman Patrick.

Le gérant Neuman Patrick, né le 29 avril 1964 à Luxembourg, demeurant à 43, rue des Genêts L-8131 Bridel, agissant en tant que gérant de la société MULTIGONE Sàrl, dûment autorisé à engager la société vis-à-vis des tiers par sa signature unique, déclare accepter, au nom et pour compte de la Société, la cession d'1 (une) part sociale en faveur de Adonia Participations SA.

Suite à cette cession, les 100 (cents) parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée " MULTIGONE SARL" sont détenues comme suit:

Adonia Participations SA . . . . . 100 Parts

Le soussigné, Neuman Patrick considère la présente cession comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Fait en double à Luxembourg, le 3 mars 2014.

*Pour la Société*

Neuman Patrick

Référence de publication: 2014049324/28.

(140055905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**Mitco Resolution 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.  
R.C.S. Luxembourg B 125.490.

—  
*Extrait de la décision collective des associés du 26 mars 2014*

Les associés ont décidé de nommer Monsieur Bernard TREINEN domicilié au 28, rue Lenningen L-5411 Canach, né à Malmedy (Belgique) le 12 juin 1976, comme gérant de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée, en remplacement de Monsieur Géry C. DE MEEÛS et de Monsieur Serge BIJNENS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014049316/13.

(140056162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**Miya Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 135.522.

—  
En date du 1<sup>er</sup> avril 2014, l'Associé Unique de la Société a pris la décision suivante:

- Démission de Mme Efrat Peled, du poste de gérant de classe B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Miya Luxembourg Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant de catégorie A / Président

Référence de publication: 2014049286/14.

(140055632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**Nordea Fund of Funds, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 66.248.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 17 mars 2014*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1) L'Assemblée a décidé de réélire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'Issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015:

- Katarina Hammar résidant à Regeringsgatan 59, SE-10571 Stockholm, Suède
- Suzanne Berg résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg
- Lars Erik Hogh résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg

2) L'Assemblée a décidé d'élire en tant qu'administrateur jusqu'à l'Issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015:

- Kim Pilgaard résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg

3) Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Katarina Hammar résidant à Regeringsgatan 59, SE-10571 Stockholm, Suède
- Suzanne Berg résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg
- Kim Pilgaard résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg
- Lars Erik Hogh résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg

4) L'Assemblée a décidé d'élire au poste de réviseur d'entreprises pour l'exercice social 2014 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2015:

- KPMG Luxembourg S.à r.l.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Nordea Investment Funds S.A.

Référence de publication: 2014049327/27.

(140055721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**Mister Minit Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 19.334.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049315/9.

(140056106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**Mosaic Co-Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 711.886,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 172.771.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance*

En date du 26 mars 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des Gérants suivants:

Cristina Lara, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Neela Gungapersad, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Hille-Paul Schut, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Sophie Zinzten

*Mandataire*

Référence de publication: 2014049292/19.

(140055679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**Nordea Multi Label, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 131.121.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 31 mars 2014*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1) L'Assemblée a décidé de réélire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015:

- Suzanne Berg résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- Claus Jorgensen résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

2) Le mandat de Lars Erik Hogh n'est pas renouvelé.

3) L'Assemblée a décidé d'élire en tant qu'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015:

- Kim Pilgaard résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

4) Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Suzanne Berg résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- Claus Jorgensen résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- Kim Pilgaard résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

5) L'Assemblée a décidé d'élire au poste de réviseur d'entreprises pour l'exercice social 2014 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2015:

- KPMG Luxembourg S.à r.l.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Nordea Investment Funds S.A.

Référence de publication: 2014049329/26.

(140055719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**International Automotive Components Group, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 113.661.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.  
Maître Léonie GRETHEN  
Notaire

Référence de publication: 2014049180/12.

(140055601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**Miya S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.157,90.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 133.905.

En date du 30 mars 2014, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Mr. Moshe Luhmany, du poste de gérant de classe B;
- Démission de Mme. Efrat Peled, du poste de gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Miya S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Gérant A / Président

Référence de publication: 2014049287/15.

(140055633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**Nordea Specialised Investment Fund, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 129.308.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 31 mars 2014*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1) L'Assemblée a décidé de réélire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015:

- Suzanne Berg résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- Christen Estrup résidant à Strandgade 3, 0900 Copenhague C, Danemark

2) Le mandat de Lars Erik Hogh n'est pas renouvelé.

3) L'Assemblée a décidé d'élire en tant qu'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015:

- Kim Pilgaard résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

4) Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Suzanne Berg résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- Christen Estrup résidant à Strandgade 3, 0900 Copenhague C, Danemark
- Kim Pilgaard résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

5) L'Assemblée a décidé d'élire au poste de réviseur d'entreprises pour l'exercice social 2014 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2015:

- KPMG Luxembourg S.à r.l.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Nordea Investment Funds S.A.

Référence de publication: 2014049334/27.

(140055718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**Invicta-Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 47.654.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014049195/10.

(140055688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**Impasoles Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 171.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Impasoles Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014049173/11.

(140055602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**Hansa-Flex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.  
R.C.S. Luxembourg B 133.407.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2014049164/13.

(140055820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**KB Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 167.605.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 mars 2014*

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue extraordinairement en date du 31 mars 2014 que:

1. L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateur, Madame Mayra Romero Torres, née le 21 mars 1976 à Santiago de Cuba (Cuba), demeurant à L-1528 Luxembourg, 8a, boulevard de la foire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

2. L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateur, Monsieur Sébastien Fève, né le 19 décembre 1978 à Saint-Dié (France), demeurant à L-1528 Luxembourg, 8 boulevard de la foire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014049208/20.

(140055781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**HDB Competences, Société Anonyme.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 168.712.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire WBM  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2014049167/13.

(140056249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**IRERE Industrial Holdings 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 157.757.

**EXTRAIT**

Les associés, dans leurs résolutions du 31 mars 2014, ont renouvelé les mandats des gérants.

- Mr Timothy THORP, gérant de classe A, chartered accountant, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni;

- Mrs Stéphanie GRISIUS, gérant de classe B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Mr Laurent HEILIGER, gérant de classe B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

*Pour IREERE Industriel Holdings 1*  
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014049197/19.

(140056124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**KKR Co L.P S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 184.028.

**EXTRAIT**

L'associé unique de la Société a décidé en date du 21 février 2014 de nommer des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B.

L'associé unique a décidé d'élire:

- Wolfgang ZETTEL, demeurant professionnellement au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg en tant que gérant de catégorie A;

- Stefan LAMBERT, demeurant professionnellement au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg en tant que gérant de catégorie A;

- Nicole J. Macarchuk, demeurant professionnellement au 555 California Street, 50<sup>th</sup> Floor, San Francisco CA 94104, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de catégorie B; et

- Michael R. McFerran, demeurant professionnellement au 555 California Street, 50<sup>th</sup> Floor, San Francisco CA 94104, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KKR Co L.P S.à.r.l.*

Référence de publication: 2014049219/22.

(140055643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**Hopargest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 100.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014049170/10.

(140055967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**Investmon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.236.472,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 152.206.

*Résolutions écrites des membres du conseil de gérance prises en date du 28 février 2014*

*Résolution unique*

Les membres du Conseil de Gérance décident à l'unanimité de transférer le siège social de la Société du 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, au 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 février 2014.

Référence de publication: 2014049183/15.

(140056235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**Kobold International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 92.873.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 mars 2014.*

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Didier KLEIN en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué avec effet immédiat.
2. L'Assemblée accepte la démission de la société PALLAS ATHENA S.à r.l. en tant qu'Administrateur avec effet immédiat.
3. L'Assemblée accepte la démission de la société GEFCO CONSULTING S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes.
4. L'Assemblée nomme aux fonctions d'Administratrice et Administratrice-Déléguée Madame Hafida SEBBAHA, née le 30 mai 1965 à Oran (Algérie) et demeurant à 31000 Maraval Oran (Algérie), 11, rue Yagoubi Abdelkader. Le mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.
5. L'Assemblée nomme aux fonctions d'Administrateur la société SPORT & KOLECTOR, ayant son siège social à F-92220 Bagneux (France), Chemin Latéral, n°56, représentée par Monsieur Didier KLEIN, Président. Le mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.
6. L'Assemblée nomme à la fonction de commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE MEVEA LUXEMBOURG S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 156.455, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg. Le mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.
7. L'assemblée décide, avec effet immédiat, de transférer le siège social de la société du 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

KOBOLD INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2014049222/29.

(140055612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---



**Calisto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4807 Rodange, 130, rue Nic Biver.  
R.C.S. Luxembourg B 108.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014049023/10.

(140055568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**CB CERATIZIT Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.  
R.C.S. Luxembourg B 155.975.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 18.03.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Capellen, le 04.04.2014.

Référence de publication: 2014049028/11.

(140055888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**Capital Inn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 162.704.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Capital Inn S.à r.l.*

Référence de publication: 2014049003/11.

(140055779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**KKR Co G.P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 184.062.

**EXTRAIT**

L'associé unique de la Société a décidé en date du 21 février 2014 de nommer des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B.

L'associé unique a décidé d'élire:

- Wolfgang ZETTEL, demeurant professionnellement au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg en tant que gérant de catégorie A;

- Stefan LAMBERT, demeurant professionnellement au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg en tant que gérant de catégorie A;

- Nicole J. Macarchuk, demeurant professionnellement au 555 California Street, 50<sup>th</sup> Floor, San Francisco CA 94104, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de catégorie B; et

- Michael R. McFerran, demeurant professionnellement au 555 California Street, 50<sup>th</sup> Floor, San Francisco CA 94104, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KKR Co G.P S.à r.l.*

Référence de publication: 2014049220/22.

(140055644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**ColourOz MidCo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 185.778.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the twenty-first day of March.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

GS Lux Management Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies under number B 88.045 and having a share capital of EUR 15,000.-

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is ColourOz MidCo (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholders

##### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.**

###### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

###### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

##### **Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five percent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten percent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December 2014.

#### *Subscription and payment*

GS Lux Management Services S.à r.l., represented as stated above, subscribes for one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a cash contribution of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

#### *Resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Dominique Le Gal, born on December 9, 1971, in Savigny-sur-Orge (France), and residing professionally at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Marielle Stijger, born on December 10, 1969, in Capelle aan den IJssel (the Netherlands), and residing professionally at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- GS Lux Management Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.045 and having a share capital of EUR 15,000.-; and

- Matthias Hieber, born on June 17, 1976, in Wien (Austria) and residing professionally at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4 2BB, England.

2. The registered office of the Company is set at 2 rue du Fossé L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un mars,

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **A COMPARU:**

GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.045 et disposant d'un capital social de EUR 15.000,- ,

représentée par Madame Alexia UHL, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.



La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est ColourOz MidCo (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

#### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

##### 11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.



(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (associé ou non) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et de ses associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

### 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

### **15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que des bénéfices suffisants et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un décembre 2014.

### *Souscription et libération*

GS Lux Management Services S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

### Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Dominique Le Gal, né le 9 décembre 1971 à Savigny-sur-Orge (France) et dont l'adresse professionnelle se situe 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Marielle Stijger, née le 10 décembre 1969 à Capelle aan den IJssel (les Pays-Bas) et dont l'adresse professionnelle se situe 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.045 et disposant d'un capital social de EUR 15.000,-; et

- Matthias Hieber, né le 17 juin 1976 à Vienne (Autriche), dont l'adresse professionnelle se situe Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4 2BB, Angleterre.

2. Le siège social de la Société est établi au 2 rue du Fossé L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2014. LAC/2014/13735. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014048466/511.

(140054866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

---

### **Nouveau Melusina, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1831 Luxembourg, 145, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 21.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014048705/10.

(140054975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

---

### **Papillon Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAPILLON INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014048720/11.

(140055435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

---

**NGP IX Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 2.257.074,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 138.794.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance*

En date du 26 mars 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 Avenue de la Liberté, M 931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des Gérants ayant le pouvoir de signature B suivants:

Cristina Lara, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Neela Gungapersad, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Hille-Paul Schut, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Sophie Zinzten  
Mandataire

Référence de publication: 2014048704/20.

(140055628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

**Devon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 185.751.

**STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first of March.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

PBG International Holdings Partnership, a partnership under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda and its principal address at Corner House, 20 Parliament Street, Hamilton HM 12, Bermuda, registered in the company register in Bermuda under file number 36816,

hereby represented by Ms Caroline DEBRUILLE, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Devon Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000), represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

#### **8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

#### **8.2. Procedure**

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## **IV. Shareholder(s)**

### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.**

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted



a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

**Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

### *Subscription and payment*

PBG International Holdings Partnership, represented as stated above, declares to subscribe to one hundred thousand (100,000) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in the amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

A blocking certificate for the amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000), after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Geoffrey D.L. Picrit, finance manager, born on December 14, 1978 in Mons, Belgium, of Belgian nationality, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Patrick L.C. van Denzen, manager, born on February 28, 1971 in Geleen, Netherlands, of Dutch nationality, residing in Luxembourg and having his professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Paul Galliver, manager, born on June 15, 1980 in Monaco, Principality of Monaco, of British nationality, residing in Luxembourg and having his professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt et un mars.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.



## A COMPARU:

PBG International Holdings Partnership, un société selon des lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes et son adresse principale au Corner House, 20 Parliament Street, Hamilton HM 12, Bermudes, enregistrée sous le numéro 36816,

représentée par Madame Caroline DEBRUILLE, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est Devon Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent mille dollars américains (USD 100.000), représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil, composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés pourvu que toute résolution ne soit valablement adoptée que si elle est approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.**

##### **11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### **11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

PBG International Holdings Partnership, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et de les libérer

intégralement par une contribution en numéraire de cent mille dollars américains (USD 100.000) affecté au compte de capital social de la Société.

Un certificat de blocage pour la somme de cent mille dollars américains (USD 100.000), ayant été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera attaché au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
  - Geoffrey D.L. Picrit, gérant des finances, né le 14 décembre 1978 à Mons, Belgique, de nationalité belge, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
  - Patrick L.C. van Denzen, gérant, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, de nationalité néerlandaise, résidant au Luxembourg et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - Paul Galliver, gérant, né le 15 juin 1980 à Monaco, Principauté du Monaco, de nationalité britannique, résidant au Luxembourg et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. DEBRUILLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2014. LAC/2014/13731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Référence de publication: 2014048511/502.

(140054769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

---

#### **Mangaroca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 88.362.

#### *Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 mars 2014*

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez prendre note que Mesdames Juliette LORANG, Ruth VON WYL et Virginie DECONINCK demeurent désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour MANGAROCA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014049300/16.

(140055956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**Dalux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 185.757.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

Monsieur Jorge SHIOMURA, économiste, né à Lima (Pérou) le 17 septembre 1960, demeurant à L-8415 Steinfort, 27, rue Herrenfeld.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant-snack avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées, ainsi que d'un hôtel.

La société a également pour objet le transport d'aliments crus ou cuisinés, l'import-export de toutes marchandises et le commerce en général.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

En outre, elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "DALUX s.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Titre II. Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### **Titre IV. Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### **Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

### **Titre VI. Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Jorge SHIOMURA, préqualifié.



Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Jorge SHIOMURA, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SHIOMURA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 31 mars 2014. Relation: CAP/2014/1181. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Référence de publication: 2014048513/131.

(140054777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

---

**EBME Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 177.192.

La société ARKAI DOMICILIATION S.à.r.l., avec siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, RCS Luxembourg N B150940 démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes de la société EBME Luxembourg S.A.

Le 06.12.2013.

ARKAI DOMICILIATION S.à.r.l.

Référence de publication: 2014049091/11.

(140055810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**Luxmob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.413.

*Extrait de la résolution écrite des membres du conseil de gérance prises en date du 28 février 2014*

*Résolution*

Les membres du Conseil de Gérance prennent acte que:

- le siège social de INVESTMON S.À R.L., associé unique de la Société, a été transféré au 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Référence de publication: 2014049273/15.

(140056228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---



**Endo Luxembourg Finance Company I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 123.695.800,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 182.645.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Endo Luxembourg Holding Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the registry of trade and companies of Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 182517 (the "Sole Shareholder") represented by Me Céline Larmet residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the deed to be registered together therewith,

being the sole shareholder of and holding all the shares in issue in Endo Luxembourg Finance Company I S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the registry of trade and companies of Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 182645, incorporated on 6 December 2013 by deed of the Me Edouard Delosch, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 21 January 2014, number 179. The articles of incorporation have not been amended since incorporation.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

*Agenda*

A. Increase of the issued share capital of the Company by one hundred twenty-three million six hundred seventy-eight thousand eight hundred US dollars (USD 123,678,800.-) in order to increase the share capital from seventeen thousand US dollars (USD 17,000.-) to one hundred twenty-three million six hundred ninety-five thousand eight hundred US dollars (USD 123,695,800.-) by the creation and issuance of one hundred twenty-three million six hundred seventy-eight thousand eight hundred (123,678,800) new shares having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (the "New Shares") and for a total subscription price twelve billion three hundred sixty-seven million eight hundred seventy-nine nine hundred and eight US dollars (USD 12,367,879,908.-); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and payment of the subscription price by way of a contribution in kind consisting of (i) one hundred fifty million (150,000,000) shares representing the entire share capital of Endo U.S. Inc. ("Endo US"), a company incorporated under the laws of Delaware, with its registered address at 1400 Atwater Drive, Malvern, Pennsylvania and with the U.S. tax identification number 46-4720786 (the "Endo US Shares"); (ii) one hundred (100) interests representing the entire share capital of Endo LLC ("Endo LLC"), a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, with its registered address at 1400 Atwater Drive, Malvern, Pennsylvania and with the U.S. tax identification number 46-4266640 (the "Endo LLC Interests"); (iii) thirty-five million and one (35,000,0001) shares representing the entire share capital of Paladin Labs Canadian Holding Inc. ("Can Amalco"), a corporation incorporated and existing under the laws of Canada, with its registered address at 100 Alexis-Nihon Blvd., Suite 600, Saint-Laurent, Québec, H4M 2P2 (the "Can Amalco Shares"); (iv) five claims for an aggregate amount of two billion nine hundred twenty-five million US dollars (USD 2,925,000,000) (the "Claims") (the "Contribution in Kind"); subscription to the new shares by the Sole Shareholder and payment of the subscription price by way of the Contribution in Kind; approval of the valuation of the Contribution in Kind; allocation of an amount of twelve million three hundred sixty-nine thousand five hundred and eighty US dollars (USD 12,369,580.-) to the legal reserve and allocation of an amount of twelve billion two hundred thirty-one million eight hundred thirty-one thousand five hundred twenty-eight US dollars (USD 12,231,831,528) to the account of the freely distributable share premium reserve;

B. Consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company as set forth below:

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at one hundred twenty-three million six hundred ninety-five thousand eight hundred US dollars (USD 123,695,800.-) divided into one hundred twenty-three million six hundred ninety-five thousand eight hundred (123,695,800) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

After the foregoing has been approved the following resolution was passed:

### *Sole resolution*

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by one hundred twenty-three million six hundred seventy-eight thousand eight hundred US dollars (USD 123,678,800.-) in order to increase the share capital from seventeen thousand US dollars (USD 17,000.-) to one hundred twenty-three million six hundred ninety-five thousand eight hundred US dollars (USD 123,695,800.-) by the creation and issuance of one hundred twenty-three million six hundred seventy-eight thousand eight hundred (123,678,800) new shares having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (the "New Shares") for a total subscription price twelve billion three hundred sixty-seven million eight hundred seventy-nine nine hundred and eight US dollars (USD 12,367,879,908.-).

Thereupon the Sole Shareholder, represented by Céline Larmet prenamed, (pursuant to a proxy a copy of each of which shall remain attached to the present deed to be registered therewith) confirmed its subscription to the New Shares.

The total subscription price of the New Shares has been fully paid up by way of a contribution in kind consisting of (i) the Endo US Shares; (ii) the Endo LLC Interests; (iii) the Can Amalco Shares; and (iv) the Claims (the "Contribution in Kind").

The Sole Shareholder acknowledged the value of the Contribution in Kind as described in a report of the board of managers of the Company dated 28 February 2014 (which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed) the conclusion of which reads as follows: "The board of managers, on the basis of the aforementioned, considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution in Kind.

The Board considered that nothing has been brought to its attention that might make him think that the aggregate value of the Contribution in Kind would not amount at least to the aggregate nominal value of the 123,678,800 shares, being USD 123,678,800, to be issued by the Company, together with the amount of USD to be allocated to the legal reserve and an amount of USD 12,231,831,528 to be allocated to the account of the freely distributable share premium reserve of the Company".

The Sole Shareholder approved the valuation of the Contribution in Kind and resolved that an amount of one hundred twenty-three million six hundred seventy-eight thousand eight hundred US dollars (USD 123,678,800.-) is allocated to the share capital of the Company, an amount of twelve million three hundred sixty-nine thousand five hundred and eighty US dollars (USD 12,369,580.-) is allocated to the legal reserve and an amount of twelve billion two hundred thirty-one million eight hundred thirty-one thousand five hundred twenty-eight US dollars (USD 12,231,831,528) is allocated to the freely distributable share premium.

Proof of the existence of the Contribution in Kind and the transfer to the Company of that Contribution in Kind was shown to the undersigned notary.

It is then resolved to modify article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at one hundred twenty-three million six hundred ninety-five thousand eight hundred US dollars (USD 123,695,800.-) divided into one hundred twenty-three million six hundred ninety-five thousand eight hundred (123,695,800) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable

### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 10,000.-

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Henry Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Endo Luxembourg Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B182.517 (l'«Associé Unique»), représentée par Me Céline Larmet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration laquelle restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné

étant l'associé unique et détenant toutes les parts d'Endo Luxembourg Finance Company I S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B182.645, constituée le 6 décembre 2013 suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 179 du 21 Janvier 2014. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution de la Société.

La partie comparante, agissant en sa capacité susmentionnée a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises de la Société, de sorte que les résolutions puissent valablement être adoptées sur les points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

#### *Ordre du jour*

A. Augmentation du capital social de la Société de cent vingt-trois millions six cent soixante-dix-huit mille huit cents dollars américains (USD 123.678.800) afin d'augmenter le capital social de dix-sept mille dollars américains (USD 17.000) à cent vingt-trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille huit cents dollars américains (USD 123.695.800) par la création et l'émission de cent vingt-trois millions six cent soixante-dix-huit mille huit cents (123.678.800) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un montant total de souscription de douze milliards trois cent soixante-sept millions huit cent soixante-dix-neuf mille neuf cent huit dollars américains (USD 12.367.879.908); souscription aux Nouvelles Parts Sociales et paiement du prix total de souscription par voie d'apports en nature composés de (i) cent cinquante millions (150.000.000) d'actions représentant l'intégralité du capital social d'Endo U.S. Inc. («Endo US»), une société constituée en vertu des lois du Delaware, ayant son siège social au 1400 Atwater Drive, Malvern, Pennsylvanie et immatriculée sous le numéro 46-4720786 (les «Actions Endo US»); (ii) cent (100) parts représentant l'intégralité du capital social d'Endo LLC («Endo LLC»), une limited liability company, constituée en vertu des lois du Delaware, ayant son siège social au 1400 Atwater Drive, Malvern, Pennsylvanie et immatriculée sous le numéro 46-4266640 (les «Parts Endo LLC»); (iii) trente-cinq millions et un (35.000.001) actions représentant l'intégralité du capital social de Paladin Labs Canadian Holding Inc. («Can Amalco»), une société constituée en vertu des lois du Canada, ayant son siège social au 100 Alexis-Nihon Blvd., Suite 600, Saint-Laurent, Québec, H4M 2P2 (les «Actions Can Amalco») et (iv) cinq créances d'un montant de deux milliards neuf cent vingt-cinq millions dollars américains (USD 2.925.000.000) (les «Créances») (l'«Apport en Nature»), souscription aux Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique et paiement du prix de souscription par voie d'Apport en Nature; approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature, allocation d'un montant de cent vingt-trois millions six cent soixante-dix-huit mille huit cents dollars américains (USD 123.678.800) au capital social, allocation d'un montant de douze millions trois cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingts dollars américains (USD 12.369.580) à la réserve légale et allocation d'un montant de douze milliards deux cent trente-et-un millions huit cent trente-et-un mille cinq cent vingt-huit dollars américains (USD 12.231.831.528) au compte de la prime d'émission librement distribuable;

B. Modification de l'article 5 des statuts tel que prévu ci-dessous:

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille huit cents dollars américains (USD 123.695.800) divisés en cent vingt-trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille huit cents (123.695.800) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1). Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

Toute prime d'émission disponible pourra être distribuée.

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été passée:

#### *Résolution unique*

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société de cent vingt-trois millions six cent soixante-dix-huit mille huit cents dollars américains (USD 123.678.800) afin d'augmenter le capital social de dix-sept mille dollars américains (USD 17.000) à cent vingt-trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille huit cents dollars américains (USD 123.695.800) par la création et l'émission de cent vingt-trois millions six cent soixante-dix-huit mille huit cents (123.678.800) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un montant total de souscription de douze milliards trois cent soixante-sept millions huit cent soixante-dix-neuf mille neuf cent huit dollars américains (USD 12.367.879.908).

Ensuite de quoi l'Associé Unique représenté par Céline Larmet prénommée (en vertu de la procuration dont une copie restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée) a confirmé sa souscription aux Nouvelles Parts Sociales.

Le prix total de souscription des Nouvelles Parts Sociales a été entièrement libéré par voie d'un apport en nature composé (i) des Actions Endo US; (ii) des Parts Endo LLC; (iii) des Actions Can Amalco et (iv) des Créances (l'«Apport en Nature»).

L'Associé Unique a pris acte de la valeur de l'Apport en Nature telle que décrite dans un rapport établi par le conseil de gérance de la Société en date du 28 février 2014 (lequel sera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui) dont la conclusion est la suivante: «Le conseil de gérance, sur la base de ce qui est susmentionné, estime que la documentation et l'assurance reçues fournissent une information adéquate concernant l'existence et la mesure de l'Apport en Nature. Le conseil de gérance considère que rien n'a été porté à sa connaissance pouvant laisser croire que la valeur totale de l'Apport en Nature ne serait pas au moins égale à la valeur nominale des 123.678.800 parts sociales devant être émises par la Société, représentant 123.678.800 USD,, avec un montant de 12.369.580 USD devant être alloué à la réserve légale et un montant de 12.231.831.528 USD devant être alloué à la prime d'émission librement distribuable de la Société».

L'Associé Unique a approuvé l'évaluation de l'Apport en Nature et a décidé qu'un montant de cent vingt-trois millions six cent soixante-dix-huit mille huit cents dollars américains (USD 123.678.800) sera alloué au capital social de la Société, un montant de douze millions trois cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingts dollars américains (USD 12.369.580) sera alloué à la réserve légale et un montant de douze milliards deux cent trente-et-un millions huit cent trente-et-un mille cinq cent vingt-huit dollars américains (USD 12.231.831.528) sera alloué au compte de la prime d'émission librement distribuable.

La preuve de l'existence de l'Apport en Nature ainsi que du transfert à la Société de cet Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

Il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel que prévu ci-dessous:

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille huit cents dollars américains (USD 123.695.800) divisés en cent vingt-trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille huit cents (123.695.800) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1). Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

Toute prime d'émission disponible pourra être distribuée.

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont évalués à EUR 10.000,-

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête de la présente.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite, la partie comparante, dont le nom, prénom, statut civil et résidence sont connus du notaire, et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: C. LARMET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2014. Relation: LAC/2014/10512. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014048520/210.

(140054996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

---

#### **RBC Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 148.411.

Le rapport annuel au 31 octobre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RBC Funds (Lux) RBC

SICAV

Investor Services Bank S.A.

Référence de publication: 2014049389/12.

(140055691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**Endo Luxembourg Finance Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 43.852.866,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 182.794.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Endo Luxembourg Finance Company I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the registry of trade and companies of Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 182645 (the "Sole Shareholder") represented by Me Céline Larmet residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the deed to be registered together therewith,

being the sole shareholder of and holding all the shares in issue in Endo Luxembourg Finance Company II S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the registry of trade and companies of Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 182794, incorporated on 6 December 2013 by deed of the Me Edouard Delosch, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 7 February 2014, number 357. The articles of incorporation have not been amended since incorporation.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

*Agenda*

A. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of forty-three million eight hundred thirty-five thousand eight hundred sixty-six US dollars (USD 43,835,866.-) so as to bring it from its current amount of seventeen thousand US dollars (USD 17,000.-) to forty-three million eight hundred fifty-two thousand eight hundred sixty-six US dollars (USD 43,852,866.-) by the issue of forty-three million eight hundred thirty-five thousand eight hundred sixty-six (43,835,866) new shares having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (the "New Shares") and for a total subscription price of four billion three hundred eighty-three million five hundred eighty-six thousand five hundred and nine US dollars (USD 4,383,586,509.-); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and payment of the subscription price by way of a contribution in kind consisting of nine claims for an aggregate amount of four billion three hundred eighty-three million five hundred eighty-six thousand five hundred and nine US dollars (USD 4,383,586,509.-) (the "Claims") (the "Contribution in Kind"); subscription to the new shares by the Sole Shareholder and payment of the subscription price by way of the Contribution in Kind; approval of the valuation of the Contribution in Kind; allocation of an amount of forty-three million eight hundred thirty-five thousand eight hundred sixty-six US dollars (USD 43,835,866.-) to the share capital of the Company, allocation of an amount of four million three hundred eighty-five thousand two hundred eighty-seven US dollars (USD 4,385,287) to the legal reserve and allocation of an amount of four billion three hundred thirty-five million three hundred sixty-five thousand three hundred fifty-six US dollars (USD 4,335,365,356) to the account of the freely distributable share premium;

B. Consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company as set forth below:

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at forty-three million eight hundred fifty-two thousand eight hundred sixty-six US dollars (USD 43,852,866) divided into forty-three million eight hundred fifty-two thousand eight hundred sixty-six (43,852,866) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

After the foregoing has been approved the following resolution was passed:

*Sole resolution*

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of forty-three million eight hundred thirty-five thousand eight hundred sixty-six US dollars (USD 43,835,866.-) so as to bring it from its current amount of seventeen thousand US dollars (USD 17,000.-) to forty-three million eight hundred fifty-two thousand eight hundred sixty-six US dollars (USD 43,852,866.-) by the issue of forty-three million eight hundred thirty-five thousand eight hundred sixty-six (43,835,866) new shares having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (the "New Shares") for a total



subscription price of four billion three hundred eighty-three million five hundred eighty-six thousand five hundred and nine US dollars (USD 4,383,586,509.-).

Thereupon the Sole Shareholder, represented by Céline Larmet prenamed, (pursuant to a proxy a copy of each of which shall remain attached to the present deed to be registered therewith) confirmed its subscription to the New Shares.

The total subscription price of the New Shares has been fully paid up by way of a contribution in kind consisting of the Claims (the "Contribution in Kind").

The Sole Shareholder acknowledged the value of the Contribution in Kind as described in a report of the board of managers of the Company dated 28 February 2014 (which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed) the conclusion of which reads as follows: "The board of managers, on the basis of the aforementioned, considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution in Kind.

The Board considered that nothing has been brought to its attention that might make him think that the aggregate value of the Contribution in Kind would not amount at least to the aggregate nominal value of the 43,835,866 shares, being USD 43,835,866, to be issued by the Company, together with the amount of USD 4,385,287 to be allocated to the legal reserve and an amount of 4,335,365,356 to be allocated to the account of the freely distributable share premium reserve of the Company".

The Sole Shareholder approved the valuation of the Contribution in Kind and resolved that an amount of forty-three million eight hundred thirty-five thousand eight hundred sixty-six US dollars (USD 43,835,866.-) is allocated to the share capital of the Company, an amount of four million three hundred eighty-five thousand two hundred eighty-seven US dollars (USD 4,385,287) is allocated to the legal reserve and an amount of four billion three hundred thirty-five million three hundred sixty-five thousand three hundred fifty-six US dollars (USD 4,335,365,356) is allocated to the account of the freely distributable share premium.

Proof of the existence of the Contribution in Kind and the transfer to the Company of that Contribution in Kind was shown to the undersigned notary.

It is then resolved to modify article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at forty-three million eight hundred fifty-two thousand eight hundred sixty-six US dollars (USD 43,852,866) divided into forty-three million eight hundred fifty-two thousand eight hundred sixty-six (43,852,866) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 10,000.-

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Henry Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Endo Luxembourg Finance Company I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B182.645 (l'«Associé Unique»), représentée par Me Céline Larmet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration laquelle restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné

étant l'associé unique et détenant toutes les parts d'Endo Luxembourg Finance Company I S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B182794, constituée le 6 décembre 2013 suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 357 du 7 Février 2014. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution de la Société.

La partie comparante, agissant en sa capacité susmentionnée a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises de la Société, de sorte que les résolutions puissent valablement être adoptées sur les points à l'ordre du jour.
2. Les points sur lesquels les résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

*Ordre du jour*

A. Augmentation du capital social de la Société de quarante-trois millions huit cent trente-cinq mille huit cent soixante-six dollars américains (USD 43.835.866) afin d'augmenter son montant actuel de dix-sept mille dollars américains (USD 17.000) à quarante-trois millions huit cent cinquante-deux mille huit cent soixante-six dollars américains (USD 43.852.866) par la création et l'émission de quarante-trois millions huit cent trente-cinq mille huit cent soixante-six (43.835.866) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un montant total de souscription de quatre milliards trois cent quatre-vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-six mille cinq cent neuf dollars américains (USD 4.383.586.509); souscription aux Nouvelles Parts Sociales et paiement du prix total de souscription par voie d'apports en nature composés de neuf créances d'un montant total de quatre milliards trois cent quatre-vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-six mille cinq cent neuf dollars américains (USD 4.383.586.509) (l'«Apport en Nature»), souscription aux Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique et paiement du prix de souscription par voie d'Apport en Nature; approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature, allocation d'un montant quarante-trois millions huit cent trente-cinq mille huit cent soixante-six dollars américains (USD 43.835.866) au capital social, allocation d'un montant de quatre millions trois cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-sept dollars américains (USD 4.385.287) à la réserve légale et allocation d'un montant de quatre milliards trois cent trente-cinq millions trois cent soixante-cinq mille trois cent cinquante-six dollars américains (USD 4.335.365.356) au compte de la prime d'émission librement distribuable;

B. Modification de l'article 5 des statuts tel que prévu ci-dessous:

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-trois millions huit cent cinquante-deux mille huit cent soixante-six dollars américains (USD 43.852.866) divisé en quarante-trois millions huit cent cinquante-deux mille huit cent soixante-six (43.852.866) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1). Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

Toute prime d'émission disponible pourra être distribuée.

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été passée:

*Résolution unique*

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société de quarante-trois millions huit cent trente-cinq mille huit cent soixante-six dollars américains (USD 43.835.866) afin d'augmenter son montant actuel de dix-sept mille dollars américains (USD 17.000) à quarante-trois millions huit cent cinquante-deux mille huit cent soixante-six dollars américains (USD 43.852.866) par la création et l'émission de quarante-trois millions huit cent trente-cinq mille huit cent soixante-six (43.835.866) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un montant total de souscription de quatre milliards huit cent quatre-vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-six mille cinq cent neuf dollars américains (USD 4.383.586.509).

Ensuite de quoi l'Associé Unique représenté par Céline Larmet prénommée (en vertu de la procuration dont une copie restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée) a confirmé sa souscription aux Nouvelles Parts Sociales.

Le prix total de souscription des Nouvelles Parts Sociales a été entièrement libéré par voie d'un apport en nature composé des Créances (l'«Apport en Nature»).

L'Associé Unique a pris acte de la valeur de l'Apport en Nature telle que décrite dans un rapport établi par le conseil de gérance de la Société en date du 28 février 2014 (lequel sera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui) dont la conclusion est la suivante: «Le conseil de gérance, sur la base de ce qui est susmentionné, estime que la documentation et l'assurance reçues fournissent une justification adéquate de l'existence et la mesure de l'Apport en Nature. Le conseil de gérance considère que rien n'a été porté à sa connaissance pouvant laisser croire que la valeur totale de l'Apport en Nature ne serait pas au moins égale à la valeur nominale totale des 43.835.866 parts sociales devant être émises par la Société, étant de USD 43.835.866, avec un montant de USD 4.385.287 devant être alloué à la réserve légale et un montant de USD 4.335.365.356 à la prime d'émission librement distribuable de la Société».

L'Associé Unique a approuvé l'évaluation de l'Apport en Nature et a décidé qu'un montant de quarante-trois millions huit cent trente-cinq mille huit cent soixante-six dollars américains (USD 43.835.866) sera alloué au capital social de la Société, un montant de quatre millions trois cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-sept dollars américains (USD 4.385.287) sera alloué à la réserve légale et un montant de quatre milliards trois cent trente-cinq millions trois cent soixante-cinq mille trois cent cinquante-six dollars américains (USD 4.335.365.356) sera alloué au compte de la prime d'émission librement distribuable.

La preuve de l'existence de l'Apport en Nature ainsi que du transfert à la Société de cet Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

Il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel que prévu ci-dessous:

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-trois millions huit cent cinquante-deux mille huit cent soixante-six dollars américains (USD 43.852.866) divisées en quarante-trois millions huit cent cinquante-deux mille huit cent soixante-six (43.852.866) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1). Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

Toute prime d'émission disponible pourra être distribuée.

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont évalués à EUR 10.000,-

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête de la présente.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite, la partie comparante, dont le nom, prénom, statut civil et résidence sont connus du notaire, et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: C. LARMET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2014. Relation: LAC/2014/10514. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014048521/193.

(140054998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

#### Dane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 185.770.

#### STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de mars;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Monsieur Daniele NEMBRINI, entrepreneur, né à Trescore Balneario (BG) (Italie), le 20 avril 1968, demeurant à I-24060 Cenate Sopra (BG), Via Perani nr. 1 (Italie).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Durée - Dénomination - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société aura aussi pour objet l'acquisition, la construction, l'exploitation et la restructuration de l'immobilier à usage privé et de la construction, la transformation et la restructuration de propriétés à utilité hôtelière; la Société pourra également acquérir, déployer et gérer des services pour la construction navale, de plates-formes et / ou des chantiers de construction; la Société a en outre pour objet la location, l'entretien et / ou d'entretien pour la navigation commerciale que celle du plaisir, tous avec leurs propres ressources ou de recourir à des prêts et / ou des lignes de crédit.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.



**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société existera sous la dénomination de “DANE S.à r.l.”.

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur d'une commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital émis de la Société est fixé à vingt-six mille sept cent cinquante et un Euros (EUR 26.751,-), représenté par vingt-six mille sept cent cinquante et une (26.751) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision d'associé(s) de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital émis et/ou autorisé peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 12.** La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance et sont nommés “gérants A” et “gérants B”. Le(s) gérant(s) ne doit/vent pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B, tous les deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance, réuni au Luxembourg, seront adoptées, à la majorité des gérants présents ou représentés comprenant au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant appartenant à la même classe de gérants que lui, qui sera physiquement présent à la réunion, afin, pour ce dernier, appartenant à la même classe de gérants, de voter en son nom à la réunion du Conseil de gérance.

**Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 14.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

L'assemblée générale annuelle des associés se tiendront au Luxembourg le dernier mercredi de juin de chaque année. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V. - Exercice social - Comptes - Profits - Distributions**

**Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. la décision de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes sera prise par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance;
2. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance; et
3. ces comptes intérimaires, la date desquelles ne doit pas être antérieure à trois (3) semaines de la décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance y relative, font apparaître des bénéfices distribuables suffisants (y compris les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire).

#### **Titre VI. - Liquidation - Lois applicables**

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui déterminera(ont) leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

##### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les vingt-six mille sept cents cinquante et un (26.751) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Daniele NEMBRINI, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur crédit comme suit:

- partiellement moyennant apport en numéraire à hauteur de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR);
- partiellement moyennant apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie "ROBIGO S.I.A.", établie et ayant son siège social à Elizabetes Iela 2-237, Riga, LV-1010 (Lettonie), en cours d'immatriculation;
- partiellement moyennant apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie "IPPONA S.I.A.", établie et ayant son siège social à Elizabetes Iela 2-237, Riga, LV-1010 (Lettonie), en cours d'immatriculation;
- partiellement moyennant apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie "FERONIA S.I.A.", établie et ayant son siège social à Elizabetes Iela 2-237, Riga, LV-1010 (Lettonie), en cours d'immatriculation;

- partiellement moyennant apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie "ADONE S.I.A.", établie et ayant son siège social à Elizabetes Iela 2-237, Riga, LV-1010 (Lettonie), en cours d'immatriculation;
- partiellement moyennant apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie "VERTUNNO S.I.A.", établie et ayant son siège social à Elizabetes Iela 2-237, Riga, LV-1010 (Lettonie), en cours d'immatriculation;
- partiellement moyennant apport en nature consistant en une (1) part sociale dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie "VITTORIA AND ALICE S.I.A.", établie et ayant son siège social à Elizabetes Iela 2-237, Riga, LV-1010 (Lettonie), inscrite au Register of Enterprises de Riga en date 17 décembre 2013 sous le numéro 40103742920.

#### *Évaluation de l'apport en nature total*

La valeur totale des apports en nature est estimée par le fondateur-apporteur à quatorze mille deux cent cinquante et un euros (14.251,- EUR).

#### *Preuve de libération, de la valeur et de l'existence des apports*

La preuve de la libération partielle en numéraire a été donnée au notaire instrumentant par une attestation bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de l'existence et la valeur des apports en nature est fournie au notaire soussigné par des documents sociaux des sociétés "ROBIGO S.I.A.", "IPONA S.I.A.", "FERONIA S.I.A.", "ADONE S.I.A.", "VERTUNNO S.I.A." et "VITTORIA AND ALICE S.I.A." ainsi que par des certificats émis par les gérances des pré-mentionnées sociétés en date du 13 mars 2014, attestant la valeur, le nombre actuel de parts sociales et leur appartenance actuelle.

Les certificats, signés "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Le comparant, en tant que fondateur-apporteur déclare:

- que toutes les parts sociales sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs parts sociales;
- qu'ils sont les uniques propriétaires des parts sociales apportées et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- que les apports des parts sociales apportées sont effectifs sans réserve à partir d'aujourd'hui;
- que toutes formalités seront réalisées en Lettonie aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Loi anti-blanchiment*

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros.

#### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

- 1) Le nombre de gérants étant fixé à trois (3).
- 2) Sont aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Daniele NEMBRINI, entrepreneur, né à Trescore Balneario (BG) (Italie), le 20 avril 1968, demeurant à I-24060 Cenate Sopra (BG), Via Perani nr. 1 (Italie), gérant A;
  - Monsieur Hassane DIABATE, avocat à la Cour, né à Abidjan, Treichville (Côte d'Ivoire), le 4 avril 1971, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 4, Grand-Rue, gérant B;
  - Monsieur Paolo BETTIOL, conseiller économique, né à Montebelluna (Italie), le 22 mars 1981, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 4, Grand-Rue, gérant B.

3) L'adresse de la Société est fixée à L-1660 Luxembourg, 4, Grand-Rue.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. NEMBRINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2014. LAC/2014/13406. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Référence de publication: 2014048514/204.

(140054892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

**Matna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 106-109, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.766.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049308/9.

(140055610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

**FS-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.669.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of March,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Was held

An extraordinary general meeting of the shareholders of FS-B S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144.669, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 19 December 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 6 March 2009, number 490.

The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The meeting was opened at 10.00 a.m. with Ms Cheryl Geschwind, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Martine Zellinger, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Dorothee Ciolino, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Deletion of the par value of the shares;

2. Decrease of the share capital of an amount of two million six hundred sixty-one thousand four hundred thirty-one Euros (EUR 2,661,431) in order to bring its current amount of thirteen million seven hundred ninety thousand Euros (EUR 13,790,000), down to the amount of eleven million one hundred twenty-eight thousand five hundred sixty-nine Euros (EUR 11,128,569) by way of reimbursement of the cash balances outstanding on the balance sheet of the Company to the sole shareholder;

3. Subsequent modification of article 5 of the articles of association;

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled “ne varietur” by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to delete the par value of the shares.

*Second resolution*

The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company from its current amount of thirteen million seven hundred ninety thousand Euros (EUR 13,790,000), represented by one million three hundred seventy-nine thousand (1,379,000) shares without designation of a par value, down to the amount of eleven million one hundred twenty-eight thousand five hundred sixty-nine Euros (EUR 11,128,569), represented by one million three hundred seventy-nine thousand (1,379,000) shares without designation of a par value, by way of reimbursement of the cash balances outstanding on the balance sheet of the Company to the sole shareholder.

*Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to modify article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company’s share capital is set at eleven million one hundred twenty-eight thousand five hundred sixty-nine Euros (EUR 11,128,569), consisting of one million three hundred seventy-nine thousand (1,379,000) shares without designation of a par value. Under the terms and conditions provided by law, the Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.”

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing parties, the board of meeting signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le dix-neuf mars,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S’est réunie

Une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée, FS-B S.à r.l. (la «Société»), société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 19 décembre 2008, acte publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations du 6 mars 2009, numéro 490, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 144.669.

Les statuts de la Société n’ont pas encore été modifiés.

L’assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Zellinger, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

L’assemblée choisit comme scrutatrice Madame Dorothee Ciolino, docteur en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d’acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales;

2. Diminution du capital social d'un montant de deux millions six cent soixante et un mille quatre cent trente et un euros (EUR 2.661.431) afin de le ramener de son montant actuel de treize million sept cent quatre-vingt dix mille euros (EUR EUR 13.790.000), au montant de onze million cent vingt-huit mille cinq cent soixante neuf euros (EUR 11.128.569) par remboursement des avoirs en espèces disponibles dans les comptes de la Société à l'associé unique;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Sociétés.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de treize millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 13.790.000), représenté par un million trois cent soixante-dix-neuf mille (1.379.000) parts sociales sans désignation d'une valeur nominale, au montant de onze millions cent vingt-huit mille cinq cent soixante-neuf euros (EUR 11.128.569), représenté par un million trois cent soixante-dix-neuf mille (1.379.000) parts sociales sans désignation d'une valeur nominale, par remboursement des avoirs en espèces disponibles dans les comptes de la Société à l'associé unique.

*Troisième résolution*

Par conséquent des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social de onze millions cent vingt-huit mille cinq cent soixante-neuf euros (EUR 11.128.569) représenté par un million trois cent soixante-dix-neuf mille (1.379.000) parts sociales sans désignation d'une valeur nominale. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, M. ZELLINGER, D. CIOLINO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2014. LAC / 2014 / 13186. Reçu soixante quinze euros 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Référence de publication: 2014048559/135.

(140054810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.



**FTF Galleon S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 64.891.349,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.340.

*Déclaration conformément à l'article 26-1 (3 Quinquies) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée*

Il est rappelé qu'en date du 2 avril 2014, les actionnaires de la Société ont procédé à une augmentation de capital de la Société par apport en nature, effectué par Barcopital Investment Limited société de droit Chypre, ayant son siège social au 15 Agiou Paviou Street, Ledra House, Agios Andreas, Nicosie P.C. 1105, Chypre, consistant en:

**1. Description des apports.**

- 54.000.000 (cinquante-quatre millions) actions de la société Synthos S.A., une société polonaise avec siège social à Chemikow 1, 32-600 Oswiecim, Pologne, cotées sur le marché de la Bourse de Varsovie;  
(les «Actions»)

**2. Evaluation des apports.** Les Actions ainsi apportées ont été évaluées par le Conseil d'Administration de la Société à EUR 66,398,675.81 (soixante-six millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-quinze euros et quatre-vingt-un cents) et cette valorisation a été approuvée par résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue le 26 mars 2014 conformément à l'article 26-1 (3 quinquies) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Sur base d'un certificat émis en date du 12 mars 2014 par Centralny Dom Maklerski PeKaO S.A, ayant son siège social au 18 Woloska street, Varsovie, Pologne, attestant la moyenne arithmétique des cours quotidiens des Actions telles que celles-ci ont été cotées sur le marché de la Bourse de Varsovie pendant une période de 6 mois se terminant au 12 mars 2012, les Actions apportées ont été évaluées à un total de EUR 66,398,675.81 (soixante-six millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-quinze euros et quatre-vingt-un cents euros);

En contrepartie de cet apport, la Société a procédé à l'émission de 6,639,867 (six millions six cent trente-neuf mille huit cent soixante-sept) actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, avec prime d'émission d'une valeur totale de EUR 59,758,803.00 (cinquante-neuf millions sept cent cinquante-huit mille huit cents trois euros).

**3. Attestation.** La valeur des Actions est au moins égale à la valeur nominale et à la prime d'émission des actions émises en contrepartie par la Société;

Aucune circonstance nouvelle qui aurait eu un impact sur la valeur des Actions apportées à la Société n'est intervenue entre le moment de la fixation de la valeur des Actions, soit le 12 mars 2014, et celui de la réalisation de l'augmentation de capital.

**(followed by English translation)**

*Declaration in conformity with article 26-1 (3 Quinquies) of the Luxembourg company law of august 10,1915, as amended*

On April 2, 2014, the shareholders of the Company resolved to increase the share capital of the Company by a contribution in kind made by Barcopital Investment Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Republic of Cyprus, with registered address in Nicosia at 15 Agiou Pavlou Street, Ledra House, Agios Andreas P.C. 1105, Cyprus, and consisting of

**1. Description of the Contribution.**

- 54.000.000 (fifty four million) shares of the company Synthos S.A.. a Polish company, with its registered office at Chemikow 1, 32-600 Oswiecim, Poland, listed on the Warsaw Stock Exchange;  
(the «Shares»)

**2. Valuation of the Contribution.** The Shares so contributed have been valued by the Board of Directors of the Company to EUR 66,398,675.81 (sixty six million three hundred ninety eight thousand six hundred and seventy five euros eighty one cents) and this valuation was approved by resolutions taken during the Board of Directors meeting of the Company held on March 26, 2014, in conformity with article 26-1 (3 quinquies) of the Luxembourg Company Law of August 10, 1915, as amended.

Pursuant to a certificate issued on March 12, 2014 by Centralny Dom Maklerski PeKaO S.A. having its registered office at 18 Woloska street, Varsovia, Poland, certifying the weighted average Share prices at which they have been traded on the Warsaw Stock Exchange during 6 months up to March 12, 2014, the contributed Shares were valued to a total of EUR 66,398,675.81 (sixty six million three hundred ninety eight thousand six hundred and seventy five euros eighty one cents);

In exchange for this Contribution, the Company proceeded with the issuance of 6,639,867 (six million six hundred thirty nine thousand eight hundred and sixty seven) new shares of the Company with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, together with a share premium amounting in total to EUR 59,758,803.00 (fifty nine million seven hundred fifty eight thousand eight hundred and three euros).

**3. Attestation.** The value of the Shares is at least equal to the nominal value and to the share premium of the shares issued by the Company in exchange for the Contribution;

There have been no new circumstances which may have significantly affected the value of the contributed Shares between the date at which the value of the Shares was fixed (i.e. March 12, 2014) and the date of the realisation of the capital increase.

Luxembourg le 2 avril 2014.

- / CMS Management Services S.A.

Jafoslaw Grodzki / Catherine Noens

*Administrateur Délégué / Représentant permanent*

Référence de publication: 2014048562/69.

(140054413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

---

**VA No1 Holdco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014048857/10.

(140054964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

---

**BCV Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.854.

—  
EXTRAIT

Le mandat d'administrateur de Monsieur Marc LAMBERTY au sein de la Société a pris fin avec effet au 12 mars 2014.

Suite à cela, le conseil d'administration de la Société a coopté Monsieur Gautier LAURENT, né à Mont-Saint-Martin (France) en date du 19 mai 1983, résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe A de la Société à partir du 12 mars 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Danièle (Danielle) ARENDT-MICHELS,

administrateur de classe A et Présidente du conseil d'administration

- Kevin WHALE,

administrateur de classe A

- Gautier LAURENT,

administrateur de classe A, et

- Giorgio BRAZZELLI,

administrateur de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014048886/26.

(140055430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

---